



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE
DE
VILLARS

ARRETE MUNICIPAL DE PORTANT MISE A JOUR DU P.L.U.

N° AR-2024-0037

Le Maire de la Commune de VILLARS,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.153-60 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 Août 2017 approuvant le PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 2024, publié au recueil des actes administratifs de Vaucluse n°84-2024-107 du 15 juillet 2024, approuvant le Plan de Prévention des Risques d'inondations sur la Commune de Villars 84 ;

ARRETE

Article 1 : le PLU de la Commune de Villars est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet :

- Est porté en annexe du PLU, le dossier de PPRi ;
- Est complétée la liste des Servitudes d'Utilité Publique du PLU.

Article 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie de Villars aux horaires habituels d'ouverture.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché en Mairie pendant une durée minimum d'un mois.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et une copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Vaucluse

Fait à VILLARS, le 27 août 2024

Le Maire,
Sylvie PEREIRA



Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20240827-AR-2024-0037-AR
Date de réception préfecture : 27/08/2024